

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) N° 116 DENOMMEE « UP3-A » DU SITE DE LA HAGUE PRESENTEE PAR AREVA NC

Par arrêté préfectoral en date du **13 MAR 2015**, la demande d'autorisation de modification de l'installation nucléaire de base (INB) n° 116 dénommée « UP3-A » du site de la Hague, déposée par le directeur exécutif du Business Group AVAL AREVA NC dont le siège social est situé Tour AREVA – 1 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, sera soumise à une enquête publique d'une durée de 36 jours, **du LUNDI 13 AVRIL 2015 au LUNDI 18 MAI 2015 inclus**, sur le territoire des communes de Beaumont-Hague, siège de l'enquête, Auderville, Digulleville, Eculleville, Gréville-Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville la Petite, Omonville la Rogue, Saint Germain des Vaux et Vauville.

Par décision du 26 février 2015 du président du tribunal administratif de Caen, une commission d'enquête a été désignée comme suit :

Président : M. Patrick OPEZZO, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Manche à la retraite

Membres titulaires : M. Michel BOUTRUCHE, ingénieur spécialisé à la retraite  
M. Daniel LUET, responsable laboratoire Moulinex à la retraite

Membre suppléant : M. André NERON, ancien responsable d'activité aquacole

Les dossiers d'enquête qui intègrent notamment l'étude d'impact, l'étude de maîtrise des risques, les résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 septembre 2014 et le mémoire en réponse de l'exploitant en date du 4 décembre 2014 seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public dans les mairies suivantes ainsi qu'à la préfecture de la Manche et à la sous-préfecture de Cherbourg :

MAIRIES	Jours et heures d'ouverture au public
Beaumont-Hague, siège de l'enquête	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Auderville	Lundi et jeudi de 15h à 18h
Digulleville	Lundi de 9h à 12h Jeudi de 16h à 18h
Eculleville	Jeudi de 14h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Gréville-Hague	Lundi de 14h à 18h Mercredi de 9h à 12h Jeudi de 14h à 18h30
Herqueville	Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h30 à 12h
Jobourg	Lundi de 15h à 18h Jeudi de 14h à 17h
Omonville la Petite	Lundi de 15h30 à 17h30 Jeudi de 10h à 12h
Omonville la Rogue	Mardi de 16h à 18h Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 14h à 17h

Saint Germain des Vaux	Mardi de 14h à 16h Vendredi de 9h à 11h
Vauville	Mardi de 10h30 à 12h Vendredi de 14h à 16h

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURE	Jours et heures d'ouverture au public
Préfecture de Saint-Lô	Du lundi au vendredi de 9h à 16h15
Sous-préfecture de Cherbourg	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes qui le souhaitent pourront :

- consigner directement leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de la Manche, à la sous-préfecture de Cherbourg et dans les mairies sus-mentionnées, cotés et paraphés par le président et les membres de la commission d'enquête,
- les faire parvenir par courrier à la mairie de Beaumont-Hague (siège de l'enquête), à l'attention de M. Patrick OPEZZO, président de la commission d'enquête,
- adresser un mél sur la boîte [enquetepublique-inb116-arevanc@beaumont-hague.fr](mailto:enquetepublique-inb116-arevanc@beaumont-hague.fr), également accessible à partir du lien mis en place sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche.

L'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis d'enquête et l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche à l'adresse [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète de la Manche, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique mis à part le rapport préliminaire de sûreté concernant la demande de modification de l'INB n° 116, qui ne fait pas partie du dossier de l'enquête publique (conformément à l'article 13-I alinéa 4 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié susvisé). Ce rapport préliminaire peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête à la préfecture de la Manche (bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles) et à la sous-préfecture de Cherbourg.

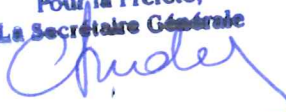
Le président ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, en mairie de BEAUMONT-HAGUE lors des permanences suivantes :

- lundi 13 avril 2015 de 9h à 12h
- samedi 18 avril 2015 de 9h à 12h
- jeudi 23 avril 2015 de 14h à 17h
- lundi 27 avril 2015 de 14h à 17h
- mercredi 6 mai 2015 de 14h à 17h
- mercredi 13 mai 2015 de 9h à 12h
- lundi 18 mai 2015 de 14h à 17h

L'identité de la personne représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la directrice de la communication AREVA NC la Hague - 50444 BEAUMONT HAGUE Cedex - Tél : 02.33.02.63.22

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, à la sous-préfecture de Cherbourg et la préfecture de la Manche (bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation fera l'objet d'un décret pris sur le rapport des ministres chargés de la sûreté nucléaire et publiée au Journal officiel.

Pour la Préfète,  
La Secrétaire Générale  
  
Cécile DINDAR